

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-28/2021**

Date de convocation et d'affichage : 7 mai 2021

Objet : Approbation du Pacte de Gouvernance Territorial de Valence Romans Agglo.

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le douze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne – BABILLON Agnès.

Absents : Néant.

Procuration : ANGE Josianne à ROBIN Christèle – JUVENON Marie-Hélène à LARUE Fabrice – VANDECASTEELE Corinne à SALATA Philippe – BABILLON Agnès à AUROUX François.

Christèle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-11-2,
- ◆ Vu la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019,
- ◆ Vu le Pacte de Gouvernance ci-annexé,

Considérant que, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 précise que les communautés et métropoles peuvent décider, par délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal autant dans sa gouvernance que dans son fonctionnement quotidien.

Considérant que, lors du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020, il a été décidé de lancer une réflexion sur le pacte de gouvernance. Qu'un groupe de travail regroupant des élus volontaires du conseil communautaire s'est réuni entre novembre 2020 et février 2021 pour émettre des propositions relatives aux relations et au dialogue entre les communes et l'intercommunalité et plus généralement avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Considérant que, ce groupe de travail propose l'instauration d'une charte de confiance entre Valence Romans Agglo et ses 54 communes et présentée lors du bureau communautaire du 17 mars 2021.

Considérant que, cette charte a pour principal objectif de placer les élus communaux, intercommunaux et les communes au cœur du fonctionnement de l'agglomération et qu'il convient de délibérer un avis sur ce projet dans un délai de deux mois à compter de la transmission des présents documents.

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le 17/05/2021

ID : 026-212600969-20210512-D28_2021-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 voix pour et 2 abstentions : AUROUX François et BABILLON Agnès),

APPROUVE le Pacte de Gouvernance Territorial de Valence Romans Agglo tel qu'annexé et autorise la Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 mai 2021.

Le Maire
Fabrice LARUE

